

Le fait est qu'il étudie, concurremment, une autre solution : on transporterait les Arts décoratifs aux Sourds-Muets, et les Sourds-Muets au grand séminaire de Versailles.

La permutation des Arts décoratifs et des Non-entendants-parlants n'est pas précisément une nouveauté ; mais, jusqu'à présent, on se trouvait sans doute en face de cette difficulté bien connue que rien ne résoud, quand on se contente de découvrir Pierre des Sourds-Muets, pour couvrir Paul des Arts décoratifs.

Aujourd'hui le grand séminaire étant vacant, on y pourra réfugier ceux que l'on veut expulser de la rue Saint-Jacques, et qui seront aussi bien à Versailles qu'ailleurs, sinon mieux.

\*.

Puis, se tournant vers M. Empereur, M. Dujardin-Beaumetz promit de lui donner toute satisfaction, sur bois, sur zinc, ou tout autre métal.

Ensuite, vers M. Delahaye à qui, reconnaissant le mauvais état actuel des bâtiments de l'École, il promit de prochains travaux. Mais il lui adressa de vifs reproches sur ses attaques peu justifiées contre la direction de l'École :

« M. Dujardin-Beaumetz proteste contre les paroles de M. Delahaye concernant le directeur. Non seulement par son talent, mais par le zèle avec lequel il s'occupe de sa mission, M. Bonnat montre que nous devons nous féliciter de l'avoir placé à la tête de l'École. »

Et la discussion générale fut close.

P.

### Pont du Moulin-des-Pierres sur la Valserine (Ain).

Nous donnons ci-contre une gravure montrant l'état du pont après achèvement complet. Elle rend bien l'impression de hardiesse et de légèreté que donne la vue de l'ouvrage et constitue une heureuse conclusion de l'article que nous lui avons consacré dans le numéro du 26 mars dernier. H. N.

### Villa à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne)

PLANCHES 79, 80.

La villa que reproduisent nos planches de ce jour a été éditée par M. Cuinat, architecte à Bois-le-Roi, dont nous avons reproduit dernièrement un hôtel pour artiste peintre.

Pour cette construction bâtie à deux pas de la forêt de Fontainebleau, à cette jolie lisière qui s'étend sur les coteaux qui dominent la belle vallée de la Seine, l'auteur s'est attaché surtout à faire, aux moins de frais possible, une villa gaie et amusante de silhouette.

Quelques décrochements de toitures, des auvents, des jardinières, des terrasses et des balcons, l'emploi de la brique rouge et du grès se détachant sur un crépi blanc lui ont permis de réaliser heureusement son programme.

Cette villa est accompagnée de communs, dont nous donnons également une vue : remise à automobile, écuries, poulailler, etc., le tout étudié dans la même note et constituant un ensemble harmonieux.

### L'Imprimerie nationale

Les commissions et les sous-commissions qui furent chargées de constater qu'on ne fait pas, avec 5 millions, ce qui doit en coûter 10, ont acquis aujourd'hui cette absolue conviction,

résultat de nombreuses et laborieuses recherches. C'est pourquoi, le budget de l'Imprimerie nationale venant devant le Sénat, le rapporteur, M. Antoine Perrier, a pu présenter la note complémentaire à payer; ci : 5.362.292 fr. 71. Il n'y a pas d'autre centime supplémentaire.

Là ne se bornait pas la tâche confiée aux diverses commissions; elle est très nettement résumée par le rapporteur :

« A la tâche qui consistait à évaluer les crédits nécessaires à l'achèvement de la nouvelle imprimerie venait donc s'ajouter celle qui résultait de l'adaptation des bâtiments existants aux besoins de leur destination, il fallait enfin déterminer l'importance des constructions complémentaires dans des conditions qui permirent de limiter les dépenses au strict minimum, tout en assurant aux bureaux, aux ateliers et aux magasins l'aisance dont ils ont besoin pour fonctionner normalement. »

Peut-être eût-il été préférable d'étudier dans un programme tracé dès le début à l'architecte, « les besoins de la destination » pour qu'il y adaptât les bâtiments. Il faut croire qu'on n'a pas procédé de cette façon puisque l'on cherche après coup les moyens d'ajuster au contraire les bâtiments déjà existants au programme que vient d'établir la commission.

C'est dommage que celle-ci n'ait pas été nommée d'abord, pour établir ledit programme, d'après lequel auraient été élevés les bâtiments. D'autant plus qu'elle aurait tout de suite indiqué la nécessité d'en créer d'autres; nécessité que l'on reconnaît seulement maintenant.

Enfin, elle aurait, dès l'origine, spécifié les conditions dans lesquelles ateliers et magasins peuvent « fonctionner normalement. »

Pour tracer *in extremis* le véritable programme, par où l'on aurait dû commencer, la Commission a procédé de la seule façon qui fût raisonnable, rendons-lui cette justice; et le rapporteur la définissait très justement en ces termes :

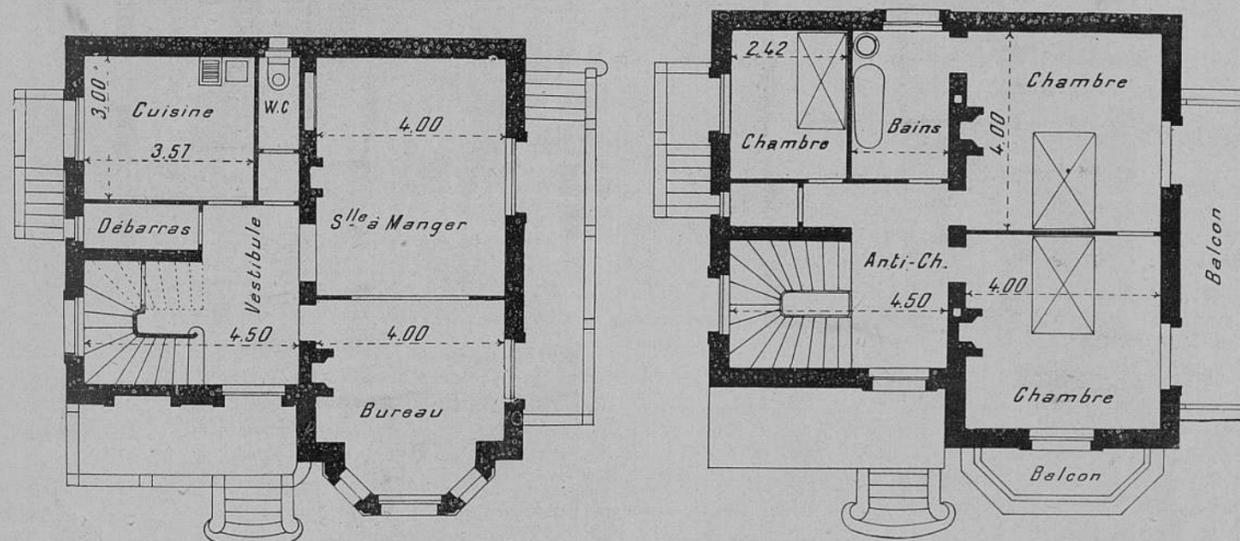
« La méthode de travail suivie par la sous-commission permet d'affirmer que ses propositions sont l'œuvre commune de tous les intéressés. Le service technique, les chefs de service, les chefs d'atelier, et les ouvriers ont eu les moyens de se rendre compte si tous les besoins avaient été prévus. D'un autre côté, l'examen minutieux auquel s'est livré l'inspecteur général des manufactures de l'Etat a permis de vérifier si les demandes répondaient à des nécessités démontrées, de les réduire ou de les augmenter dans ce qu'elles peuvent avoir de superflu ou d'insuffisant.

« Le projet présenté à la commission plénière est donc un minimum excluant toute imprévision; mais il ne peut être considéré comme tel qu'à la condition expresse que le service du chantier soit sérieusement organisé et que tous les dessins et modèles nécessaires à la passation des marchés soient établis en temps utile et avec toute la précision désirable. »

On ne peut aujourd'hui exprimer qu'un regret, c'est qu'on ne se soit pas aperçu, dès le début, qu'il n'y avait pas d'autre manière d'arriver à dresser un plan qui donnerait complète satisfaction à tout le monde. L'erreur commise est là, au point de départ. Maintenant, on incriminera tous ceux qui ont participé à l'exécution; espérons, cependant, que l'on voudra bien comprendre que c'était tout d'abord à l'Imprimerie nationale qu'il appartenait de bien définir ses besoins.

Généralement, quand un industriel, qui n'est pas l'Etat, se fait construire des ateliers ou une usine, lui-même et ses divers chefs de service ont soin de bien préciser ce qu'il leur faut.

Villa à Bois-le-Roi. — Architecte : M. Cuinat. — Bâtiments des communs.



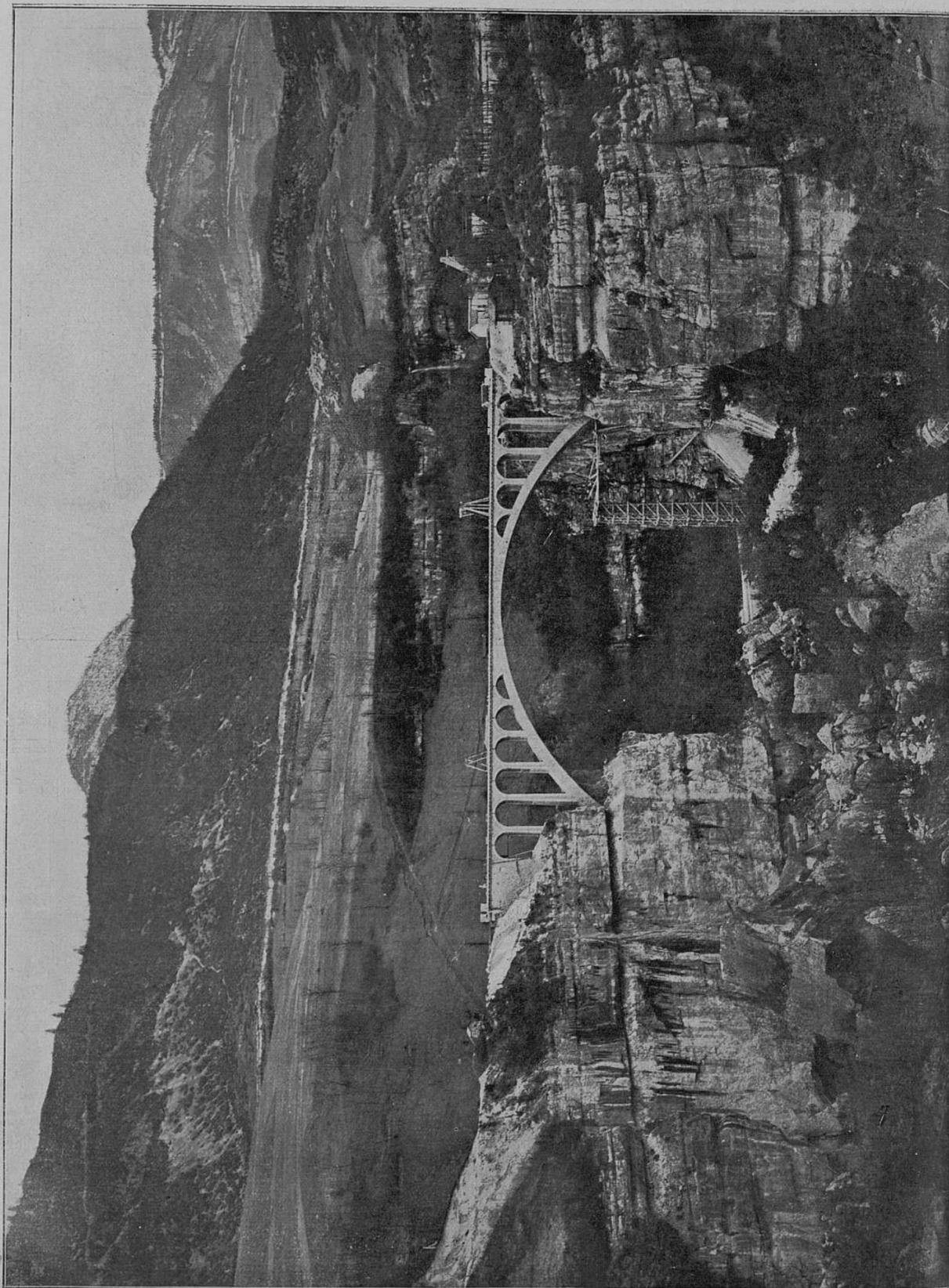
Villa à Bois-le-Roi. — Plans du rez-de-chaussée et de l'étage. — Échelle de 0<sup>m</sup>,0075 par mètre.

Aujourd'hui, il apparaît clairement, dit-on, que les surfaces sont insuffisantes; que les ateliers de fonderie, clicherie, galvanoplastie n'auraient pas dû être installés en sous-sol; que les ateliers de lithographie ne sont pas à la place où ils devraient être, etc. On aurait pu indiquer d'avance, semble-t-il aux profanes, où devaient être logés ces

ateliers. Qui pouvait mieux le savoir que les chefs de service et chefs d'ateliers dont on prend les avis à présent seulement?

Dans le compte rendu que nous avons sous les yeux, le rapport tirait de ces *défectuosités* la conclusion suivante qui semble un peu bizarre à première vue :

« La sous-commission a donc conclu à la construction d'un pavillon d'administration, en bordure de la rue de la Conven-



Pont du Moulin-des-Pierres, sur la Valsérine. — Après l'achèvement des travaux.

tion, devant le bâtiment principal : là seront installés les bureaux de la direction et le service de l'agent comptable. Seuls, le directeur et le chef de l'exploitation y seraient logés. »

Si l'administration et l'agent comptable, le directeur et le chef d'exploitation sont bien installés et logés dorénavant, s'ensuit-il donc bien rigoureusement que tout ira au mieux à la fonderie, la lithographie, la elicherie et la galvanoplastie ?

Evidemment ce compte rendu trop sommaire supprime quelques transitions nécessaires qui, de la fonderie, menaient à l'agent comptable.

Qu'il nous suffise de savoir que la parfaite harmonie se réalisera, dit la sous-commission, par l'achat de nouveaux terrains que l'on aurait eus, à l'origine, pour le prix de 50 francs, a-t-elle constaté, et que l'on paiera maintenant 200 francs.

Tout vient à point à qui sait attendre.

La sous-commission a fait d'autres constatations qu'il suffit d'énumérer brièvement : le passage central ne sera plus un passage suffisant ; les parquets pourront se désagréger sous l'action des roulettes porte-formes et des chariots ; les trépidations des presses pourront gêner les graveurs. Pourtant, on n'est pas bien fixé sur ce dernier point, et l'on attend des expériences ultérieures pour savoir définitivement si ces presses doivent ou ne doivent pas rester là où l'on avait jugé bon de les placer. Si on ne le sait pas encore, il est clair qu'on ne le savait pas non plus au début ; mais on aurait bien fait de s'en assurer.

Les fenêtres devront être modifiées ; on devait introduire les machines à composer à l'Imprimerie nationale ; mais, tout bien considéré, la sous-commission croit préférable d'attendre que l'industrie française ait perfectionné ces machines d'origine étrangère. On espère « qu'une machine fondant sur point français va faire son apparition ».

Peut-être l'avenir ne démentira-t-il pas cette heureuse prévision.

Reste la grave question des fosses nécessaires au fonctionnement des presses. Il a fallu attendre, paraît-il, jusqu'à ce que la même sous-commission fit cette intéressante découverte ; mais il est bien regrettable qu'elle n'ait pas été faite un peu plus tôt par les hommes du métier, car les conséquences sont lourdes :

« L'impossibilité, dit le rapporteur, de creuser dans le hall des machines les fosses qu'exige le fonctionnement d'un nombre important de presses a nécessité la construction d'un faux plancher qui s'élèvera de 60 centimètres environ au-dessus du plancher en ciment armé. Le niveau des bâtiments de ceinture sera regagné au moyen de plans inclinés, ayant une pente d'environ 7 centimètres par mètre... »

« Mais la construction du faux plancher entraînera la modification des appareils de chauffage et des monte-charges situés dans le hall, et elle ne pourra être considérée comme définitivement adoptée que lorsqu'une expérience aura permis de constater qu'elle ne donnera lieu à aucun inconvénient grave. »

Attendons encore cette nouvelle expérience qui nous fixera définitivement sur les rapports intimes du chauffage, des monte-charges, des fosses et des plans inclinés. La prochaine fois qu'on reconstruira une nouvelle Imprimerie nationale, on sera tout à fait fixé.

Conclusion finale, — elle n'est pas sans intérêt pour le contribuable.

« Le rapport conclut ainsi :

« Il ressort des études faites par la sous-commission qu'un crédit total de 5.362.292 francs est nécessaire pour l'achèvement de la nouvelle imprimerie et pour le transfert.

« Cette somme se répartit comme suit :

Devis des travaux d'architecture.....	3.122.000	francs
Devis des installations techniques.....	4.659.000	—
Honoraires et frais de chantier.....	244.000	—
Indemnité et déménagement.....	75.000	—
Achat des terrains de l'enclave.....	180.000	—
Somme retenue à titre de garantie et restant à payer sur les prix des ascenseurs et des installations de chauffage.....	42.292	—
Somme due pour la compression du sol (compris les frais de l'instance et les intérêts moratoires).....	40.000	—
Total égal.....	5.362.292	francs

C'est un peu cher comme supplément d'imprévu ; mais aussi, quelle admirable imprimerie va posséder l'Etat !

## LES ÉGOUTS DE PARIS

*Caractéristique du réseau d'évacuation. — Collecteurs généraux et galeries secondaires. — Champs d'épandage et usines. — Ouvrages divers, siphons et accessoires. — Les égouts élémentaires. — Principes de la construction des galeries. — Considérations sur le fonctionnement. — Branchements particuliers et autres. — Chambres à sables et déversoirs. — Réservoirs de chasse.*

Nous avons parlé, dans un article précédent, — voir la *Construction moderne* du 19 mars 1910, — de tous les souterrains qui, indispensables à notre vie moderne, ont été installés dans les sous-sols de Paris, menaçant peut être, dans certains cas, les maisons de la capitale, mais constituant pour elles un danger moindre que les mines, carrières, catacombes et toutes sortes d'excavations qui, depuis des siècles, ont ouvert des galeries immenses, plus ou moins profondes, dans les entrailles de la capitale. Il nous semble intéressant, aujourd'hui, d'expliquer comment fonctionne l'important réseau des égouts de Paris, qui, comme nous l'avons dit, s'étend sur une longueur de 1.188 kilomètres, en chiffres ronds,

Les égouts parisiens n'ont cessé de se développer depuis cinquante années, et le réseau devient, d'année en année, de plus en plus important. Toutes les rues anciennes sont aujourd'hui desservies et, dès qu'une voie nouvelle s'ouvre, elle est immédiatement creusée pour construire, dans son sous-sol, la galerie nécessaire à l'évacuation des eaux de la chaussée et à l'écoulement des eaux usées dans les immeubles en bordure.

Le réseau des égouts ne chôme pas ; il suffit, pour qu'on se rende compte de son travail, de dire que les collecteurs débitent près de 284 millions de mètres cubes d'eau de provenances diverses, dont 203 millions sont utilisés par les irrigations et 80 millions sont déversés dans la Seine.

Les égouts reçoivent, d'abord, les eaux pluviales provenant de toutes les toitures des immeubles, dont la surface est considérable ; ils entraînent avec elles les eaux de pluie qui tombent sur les chaussées. Le ciel arrose la capitale de façon